Docu 44938 p.1

Arrêté ministériel portant agrément de la ville d'Hannut, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017 M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel 13 décembre 2017, la Ville d'Hannut, sise rue de Landen 23, à 4280 Hannut, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'organisme est agréé pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire de Liège.

L'agrément prend effet le 1er janvier 2018 pour une durée de six ans.